

**LE DIF**  
**DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL**

**OBJECTIF**

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA.

La formation dispensée en Ecole Régionale des Cadres prépare aussi le candidat aux épreuves de la partie spécifique du BEES du 1<sup>er</sup> degré.

**Rappel :** Le titulaire du DIF candidat à la partie spécifique du BEES 1<sup>er</sup> degré peut demander la dispense de l'épreuve technique (arrêté du 20 novembre 1996).

**CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION**

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit avoir 18 ans, posséder la licence FFKDA pour l'année en cours, être au moins 1<sup>er</sup> dan et posséder un certificat de secourisme.

**DUREE DE LA FORMATION :** 94 heures (70 heures de formation et 24 heures de participation associative)

UF	CONTENU	DUREE
UF1	Pédagogie	40 heures
UF2	Environnement réglementaire, institutionnel et fédéral Communication	20 heures
UF3	Anatomie - Physiologie – Biomécanique	10 heures
<b>Participation aux activités fédérales</b>	Justifier de la participation : - à l'encadrement, l'organisation ou l'arbitrage des compétitions enfants ou adultes, combat ou kata, au niveau du département, de la ligue, interrégional ou national - aux stages d'experts organisés par la ligue, par le département ou par la fédération	24 heures
<b>Evaluation</b>	Contrôle continu des connaissances dans les 3 unités de formation (UF) enseignées (Pour mémoire, il n'y a pas de contrôle terminal)	
<b>Total</b>		<b>94h</b>

## **LE DIF REFERENTIEL DE COMPETENCES**

### **UF 1 – PEDAGOGIE 40 heures**

#### **A. PEDAGOGIE ELEMENTAIRE** (*équivalent UF1 du DAF*)

Etre capable :

- de structurer un cours : plan de cours, choix pertinent des exercices en fonction des objectifs visés ;
- d'assurer la sécurité des pratiquants ;
- d'avoir une attitude pédagogique adaptée ;
- d'accueillir un public ;
- d'animer un cours ;
- de communiquer ;
- de s'adapter à différents publics : enfants, adolescents, adultes, seniors.

*NB : Ce module est enseigné sous forme de mises en situation pédagogique à partir de connaissances théoriques*

#### **B. PEDAGOGIE AVANCEE**

Etre capable :

- de savoir construire le cours : définir son thème, son objectif principal et ses objectifs secondaires ;
- de choisir des exercices appropriés et organiser leur progressivité ;
- de donner des consignes claires et audibles ;
- d'animer des exercices sur place, en déplacements en ligne, avec des rotations, des changements de direction ;
- de apporter les corrections globales et individuelles ;
- de procéder à des évaluations intermédiaires et s'adapter ;
- de gérer les situations imprévues ;
- de savoir se placer par rapport aux élèves ;
- de s'assurer d'être vu, entendu et compris par tous ses élèves.

*NB : Ce module reprend les éléments de la pédagogie élémentaire en les approfondissant avec des mises en situation plus poussées.*

#### **C. PLANIFICATION D'UNE SAISON SPORTIVE**

Etre capable de planifier ses cours à partir :

- de l'analyse du public concerné (niveau initial de pratique, condition physique...) ;
- des motivations et des objectifs de chacun (compétition, grades, etc...) ;
- du temps disponible (de l'enseignant, des assistants, des élèves et de la structure) ;
- de la logistique (nombre de salles, superficie, matériel pédagogique,...) ;
- des calendriers fédéraux.

#### **D. ORGANISATION ET ANIMATION DE COURS POUR DIFFERENTS PUBLICS**

Etre capable de s'adapter à des publics :

- d'âges différents (enfants, adolescents, adultes, vétérans) ;
- de niveaux différents (débutants, avancés, confirmés) ;
- de motivations différentes (karaté sportif, karaté traditionnel, karaté défense, etc..) ;
- de personnes handicapées (handikaraté et karaté adapté).

## **E. EVALUATION ET ADAPTATION DE SA PROPRE ACTIVITE PEDAGOGIQUE**

Etre capable de :

- évaluer son action en se fondant sur une auto-évaluation ainsi que sur des échanges avec les élèves et les dirigeants du club ;
- analyser les résultats de cette action et en tirer un bilan ;
- prendre en compte ce bilan pour adapter ou modifier son action.

<b>UF 2 – ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE, INSTITUTIONNEL, FEDERAL - COMMUNICATION 20 heures</b>
--

### **A. CONNAISSANCES ELEMENTAIRES (équivalent UF 2 du DAF)**

Etre capable :

#### **1. Environnement institutionnel**

- de créer un club selon la loi de 1901, le gérer et l'affilier ;
- de connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité.

#### **2. Environnement fédéral**

- de connaître les différences instances fédérales :
- le niveau national, les ligues, les comités départementaux ;
- de connaître les éléments de la réglementation sportive nécessaires pour préparer une compétition ;
- de connaître les éléments de la réglementation nécessaires pour préparer un élève jusqu'au premier dan ;
- de connaître la filière de formation de la FFKDA.

### **B. CONNAISSANCES APPROFONDIES**

Etre capable :

#### **1. De créer et de gérer un club en se référant à des connaissances relatives à :**

- la création d'une association (statuts, démarches administratives) ;
- l'agrément sport ;
- l'assurance ;
- la gestion comptable (budget prévisionnel – comptabilité analytique – bilan) ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- le contrôle médical de l'enseignement et de la pratique ;
- les responsabilités du dirigeant, de l'enseignant et de l'association.

#### **2. De faire fonctionner un club sous l'égide de la FFKDA en se référant à sa réglementation relative à :**

- l'affiliation et la prise de licence ;
- le fonctionnement des différentes instances fédérales ;
- la réglementation sportive des compétitions ;
- la CSDGE et la délivrance des grades ;
- l'organisation de manifestations.

#### **3. De bien situer chaque diplôme dans la filière de formation et d'en connaître les prérogatives :**

- les diplômes fédéraux : DAF, DIF ;
- le certificat de qualification professionnelle : CQP ;
- les diplômes d'Etat : BEES1, BEES2, DEJEPS, DESJEPS.

*NB : Ce module B reprend les connaissances élémentaires de réglementation en les approfondissant avec des mises en situation plus poussées.*

## **C. COMMUNICATION**

Etre capable d'animer une réunion.

Etre capable de communiquer (écrit, oral, web...) :

- avec les instances publiques (DRDJS, DDJS, Conseil Régional, Conseil Général, collectivités locales...)
- avec les instances sportives (CROS, CDOS) ;
- avec les instances fédérales (fédération, ligue, comité départemental) ;
- avec les adhérents (pratiquants, parents...)
- avec les médias, essentiellement locaux et régionaux ;
- avec les partenaires financiers (sponsors....).

### **UF 3 – ANATOMIE – PHYSIOLOGIE - BIOMECANIQUE 10 heures**

Etre capable :

D'encadrer en toute sécurité pour le pratiquant, un échauffement, une séance, un cycle, en se référant à des connaissances relatives à :

- l'appareil locomoteur :
  - système ostéo-articulaire ;
  - système musculaire ;
  - système nerveux.
- la physiologie de l'effort et de la récupération :
  - système cardio-respiratoire ;
  - filières énergétiques ;
  - connaissances nutritionnelles de base.

*N.B. : Ces connaissances seront abordées sous une approche essentiellement fonctionnelle en lien avec la réalité de la pratique en club.*

### **PARTICIPATION AUX ACTIVITES FEDERALES 24 heures**

*(Voir tableau suivant pour les dispenses)*

Dans le cadre de sa formation, le candidat participera :

- à 3 manifestations ou compétitions sportives (enfants ou adultes, combat ou kata dans l'encadrement, l'organisation ou l'arbitrage) organisées au niveau du département, de la ligue, interrégional ;
- à 2 stages d'experts fédéraux organisés par la ligue ou la fédération.

## **EVALUATION**

Sauf dérogation signée par le DTN, le DIF s'obtient uniquement dans les Ecoles Régionales des Cadres par la réussite à un contrôle continu des connaissances dans les 3 unités de formation (UF) enseignées. (*Pas de notation : admis ou non admis*).

## **VALIDATION**

Pour valider le DIF, le candidat doit être admis aux 3 unités de formation et justifier :

- d'un certificat de secourisme ;
- du 1er dan ;
- d'une participation associative ou à des stages d'experts d'une durée de 24 heures;
- des dispenses prévues dans le cadre du règlement fédéral ;
  - de la licence sportive de la saison en cours.

• Aucune attestation de réussite ou de certification DIF ne sera délivrée par la FFKDA avant que toutes ces conditions soient remplies.

## **LES ACQUIS**

En cas de réinscription, le candidat conserve le bénéfice des UF acquises et des dispenses accordées.

## **LE JURY PLENIER**

Les résultats sont validés en commission de délibération par le JURY PLÉNIER composé du :

- Président de la ligue (ou son représentant) qui préside le jury plénier ;
- Directeur technique de ligue ou son représentant ;
- Responsable de l'Ecole Régionale des Cadres.

## **BORDEREAU DE RELEVÉ DE RESULTATS**

La feuille récapitulative des résultats de tous les candidats est signée, à la fois, par le Président de ligue, le Directeur technique de ligue et le responsable de l'Ecole Régionale des Cadres. Ce document est envoyé à la fédération pour enregistrement sur le fichier central.

## **HOMOLOGATION DES DIF**

Les résultats sont validés par le département formation de la FFKDA.

Le responsable de l'Ecole Régionale des Cadres doit suivre le dossier de chaque candidat admis jusqu'à l'homologation effective du DIF.

## **TARIF UNIQUE DANS TOUTES LES ECOLES REGIONALES DES CADRES**

Tarif unique de **250 euros** pour toutes les Ecoles Régionales des Cadres.

La ligue peut décider de déduire le coût de la formation DAF si le candidat au DIF a suivi préalablement cette formation et possède ce premier diplôme fédéral.

## **POSSIBILITE DE DISPENSE A L'EXAMEN DU BEES 1<sup>er</sup> DEGRE**

Le DIF permet d'être dispensé de l'épreuve technique de l'examen spécifique du BEES du 1<sup>er</sup> degré (à condition d'en faire la demande manuscrite), conformément à l'article 2 de l'arrêté du 20/11/1996 en fixant les épreuves.

<b>DISPENSES UF</b>	<b>UF1 Pédagogie</b>	<b>UF2 Environnement réglementaire institutionnel et fédéral Communication</b>	<b>UF3 Anatomie Physiologie Biomécanique</b>	<b>Participation aux activités fédérales</b>
<b>Durée</b>	<b>40 heures</b>	<b>20 heures</b>	<b>10 heures</b>	<b>24 heures</b>
<b>Dispenses totales ou partielles</b>	Dispense de 10 heures (module A de l'UF 1) pour les titulaires du DAF ou d'une licence 2 STAPS ou équivalent	Dispense de 4 heures (module A de l'UF 2) pour les titulaires du DAF et les présidents de club Dispense complète de l'UF 2 pour les présidents de comités départementaux ou de ligue et pour les membres de l'équipe technique régionale	Dispense de l'UF 3 pour les médecins, kinésithérapeutes, infirmiers ainsi que pour les titulaires d'un diplôme paramédical, de la partie commune d'un brevet d'Etat ou d'une licence 2 STAPS ou équivalent	Dispense complète - pour les arbitres, juges ou examinateurs de passage de grade en exercice - pour les sportifs espoirs et pour les sportifs haut niveau inscrits sur les listes : Elite, Sénior ou Jeune - pour les titulaires du DAF